

des députés de l'arrière-ban. D'autant plus que personne ne s'est plaint ici que les dispositions prises à l'égard du débat sur le budget et du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, chacun d'une durée limitée, empiètent sur les droits et privilèges des députés de l'arrière-ban.

Nous savons que même si toutes les dispositions du nouvel article 15 du Règlement étaient appliquées, le gouvernement ne pourrait limiter un débat à moins d'un jour à l'étape de la résolution, dans le cas d'un projet de loi, de deux jours à l'étape de la deuxième lecture, de deux jours à l'étude en comité après la deuxième lecture et d'un jour, plus une période supplémentaire de quatre heures, à l'étape de la troisième lecture. Je vous signalerai aussi qu'en plus de ces six jours, on peut exiger un jour de débats sur la motion en vue de mettre ces règlements en vigueur. Donc, chaque fois qu'on aura recours à l'article 15-A, on prendra des dispositions pour que le temps consacré à une seule mesure législative soit égal à celui dont on dispose pour le débat sur le discours du trône, débat qui, à mon avis, a une portée beaucoup plus vaste, puisqu'il englobe tout le programme législatif du gouvernement pour la session.

En fait, on accordera plus de temps, si l'on tient compte des heures supplémentaires dont on disposera tous les jours. A l'heure actuelle, le débat sur le Budget est limité à six jours de séance d'environ cinq heures chacun. Autrement dit, trente heures approximativement. Ce débat sur le budget porte sur l'ensemble de la politique financière du gouvernement pour l'année financière. Car même si le ministre se sert de toutes les dispositions de cet article, il lui est impossible d'assigner moins de temps pour l'étude d'une seule mesure que celui dont disposent actuellement les députés de l'arrière-ban pour débattre l'ensemble du programme financier du gouvernement pour une année.

Je ne peux donc pas accepter l'argument selon lequel l'article proposé du Règlement empiéterait sur le droit des députés de l'arrière-plan de participer aux débats. Il stipule plutôt que nous passerons d'une mesure législative à une autre dans une période raisonnable de temps. Je prétends, monsieur l'Orateur, que le genre le plus efficace de clôture dont nous avons été témoins à la Chambre est l'abus de ces débats interminables qui nous empêchent de passer d'une mesure à une autre. (*Applaudissements*)

[M. Olson.]

Au cours de la dernière année, nous avons été témoins de l'utilisation efficace de cette façon d'imposer la clôture afin d'empêcher la discussion en Chambre de sujets tels que la politique régionale aérienne qui intéresse vivement certains honorables députés. Les tactiques dont j'ai parlé nous ont empêchés de discuter les principaux amendements à la loi sur les chemins de fer. On a, depuis deux ans, empêché l'étude d'une mesure très importante concernant la révision de la loi sur les banques.

**L'hon. M. Churchill:** Ce n'est pas exact.

**M. Olson:** Et malgré cela, on nous dit que cette proposition privera de quelque façon de leurs droits, les membres de l'arrière-ban de cette Chambre.

**L'hon. M. Churchill:** Tenez-vous en aux faits. Dispensez-nous de cette fantaisie.

**M. Olson:** C'est un fait, il me semble, que pour la deuxième fois cette année il faut voter une extension des chartes bancaires parce que, de façon continue pendant seize mois, tout le temps disponible a servi à débattre d'autres questions.

• (12.30 p.m.)

**L'hon. M. Churchill:** Blâmez le gouvernement.

**M. Olson:** Il faut blâmer la Chambre ainsi que le Règlement qui nous régit.

**Une voix:** Ça ne marchait pas auparavant.

**M. Olson:** Tout fonctionnait bien jusqu'au jour où des membres de tous les partis représentés à la Chambre, et surtout certains députés, ont pris l'habitude d'abuser du Règlement. Cette conduite ayant atteint le degré dont nous avons été témoins en cette Chambre depuis quinze ou seize mois, il faut apporter certaines modifications, ne serait-ce que pour exécuter nos tâches essentielles.

Le comité des neuf a proposé certains changements et, de façon générale, nous les appuyons tous. Je dirai que le reste de la présente session et une autre session complète démontreront probablement qu'il faut d'autres modifications. Je ne propose pas d'adopter les recommandations du rapport de façon définitive et immuable parce que d'habitude, peu importe le soin apporté à prévoir toutes les éventualités ou les problèmes possibles, on constate que rien ne vaut une certaine expérience pratique pour juger ou évaluer l'efficacité des modifications et ensuite, pour permettre de les adapter en conséquence.

Ainsi, monsieur l'Orateur, les membres de notre parti appuient pareille modification du